Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Roë (la) - Tome IV

Roë (la).

Anciens noms

Le nom primitif de l'abbaye, *Ecclesia de Bosco*, est ainsi expliqué au *Cart. Noir de Saint-Maurice-d' Angers* (p. 339) : *Sita est in locis palustribus atque sylvestribus, unde ipsa ecclesia de Bosco nominatur*, 1131-1139. — Outre l'adjectif *Rotensis* qui est assez fréquent, on trouve aussi : *Cœnobium Rotanum*, 1588 (vol. 170, f. 268).

Population, poste de gabelle, foires et marché

Population : 494 hab. en 1901 ; — 510 hab. en 1906.

Poste de gabelle, 1747.

Le directoire de Craon autorise un marché tous les vendredis et huit foires, les premiers vendredis de mars , avril , mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, 2 janvier 1793.

Paroisse

Paroisse. — Urbain VIII accorde indulgence plénière à ceux qui, confessés et communiés, prieront devant l'autel de la chapelle Sainte-Anne, dans l'église paroissiale de la Roë, 20 fév. 1643.

Écoles

Écoles. — Ferry de Mormo, maître d'école de la Roë, est cité, 1483 ; — Pierre de Poligné, *preceptor juvenum monasterii*, 1620 ; — Mathieu Louzil est *régent*, 1649, précepteur, 1650, non religieux.

École chrétienne, libre, tenue par des séculières, 1908.

Abbés, prieurs claustraux

Abbés. — Hervé, abbé de la Roë, n'est pas le même qu'Hervé de la Sainte-Trinité (V. ce nom).

Aubin, 1117, 1123, se démit, *malens se in humili loco salvare quam in alto periclitari* (Ch. IX).

Robert est cité au *Cart. noir de Saint-Maurice* (p. 234), 1138.

J'avais placé *Girault* après l'abbé Michel parce qu'il recevait la confirmation de l'église de Saint-Ouen-en-Champagne qui avait été donnée à l'abbé Michel, c'était du moins ainsi que j'avais compris les chartes 35 et 36 du cart. En y regardant de plus près, la charte 36 peut être antérieure à la charte 35 : elle serait un premier don d'une partie de cette église qui aurait été complété et confirmé à l'abbé Michel par l'évêque Guillaume de Passavant. S'il est le même personnage que Ménard, comme l'indique la liste donnée dans le chartrier, cela rendrait l'explication encore plus facile, et la série donnée dans la charte des forestiers : *Quintin, Hervé, Robert,*

Girault-Ménard, Michel, serait exacte.

Thomas est témoin d'un acte de Guillaume, de Chemillé (1197-1199), ou de Guillaume de Beaumont (1202-1240), évêque d'Angers, tranchant un différend entre l'hôpital et Pierre Barsart, pour des biens à Vernantes (*Maison de Maillé*, t. II, p. 54).

Jean, qui avait été omis, vient entre les abbés Fromond et Guillaume, mentionné dans une charte concernant Molières, 1235 (Chart., vol. 166, f. 279).

Guillaume est cité aussi dans une charte originale de 1252, avril (Chart., vol. 173, f. 141).

Gervais, mentionné en 1263, fait un accord avec l'abbesse de Nyoiseau au sujet des dîmes de la Chapelle-Craonnaise, au mois d'octobre 1278.

Laurent est nommé Laurent de Bourgueil dans l'acquisition qu'il fait, le 28 février 1339, de Maurice Vayer de la Rouaudière. Dans le même temps était archevêque de Tours Etienne de Bourgueil, *subobscuro genere*, dit Maan, ayant pour armoiries : *de… à la croix pattée de…* , d'après Denais.

Jean, omis jusqu'ici entre Laurent et *André*, transige avec Amaury de Craon, alors prisonnier des Anglais, et lui donne 1.000 florins d'or pour les bois des Rayères, 14 décembre 1356. C'est lui qui reçut du pape Clément VI (II nonas julii anno XI == 1352) la réunion du prieuré du Port en Etriché ; et le 15 octobre 1357, fit une acquisition de Jean Dupéron, prêtre de la Roë.

Robert IV. — Honneste frère Robert, abbé de N.-D. de la Roë, achète une rente de 4 ℔ payable par Jean de la Plesse, paroissien de Précigné, 31 août 1363 ; il figure encore au rachat des rentes contractées pendant la guerre par Jean de Neuville-la-Robert, 2 avril 1372 (Chart., vol. 159, f. 19 ; 180, f. 27).

Guillaume, dit Guillaume Chastel dans une charte du 10 mars 1383 (v. s.), présidait le Chapitre le jour saint Augustin, 1376. En 1388, il donne à rente une pièce de terre du prieuré de la Guerche, *apud Templum prope Guerchiam* (Chart., vol. 180, f. 43 ; 186, f. 382 ; 192, f. 13).

Jean du *Pont*, qui doit maintenant être dit Jean IV, reçut, le 22 octobre 1399, de Marie de Sully, dame de Craon, ratification des lettres de ses prédécesseurs en faveur de l'abbaye (vol. 189, f. 270).

Bonnabes de *Tesnières, dompnus bonus abbas monasterii B. M. de Rota*, mourut le 14 décembre 1428 (157, f. 87).

Guy de *Scépeaux* a été à tort placé avant le précédent, en 1414 ; il était seulement aumônier de l'abbaye quand le pape Jean XXIII lui accorda le pouvoir de posséder le premier bénéfice vacant de l'abbaye. Hardouin du Bueil, prévenu par lettre du 15 décembre , à Saumur, permit par sa réponse du 17 décembre 1428 aux religieux de procéder à l'élection. Le 20, suivant mandat de Guillaume de *Ovibus*, prieur claustral, Guil. Hamelin, prieur de Saint-Michel de la Roë, convoqua pour le lundi après Noël (27 décembre), le matin, heure du chapitre, les prieurs dont les noms suivent :

Jacq. Le Pavageurs, de Fontaine-Couverte, Guill. de la Haie, de Brains, Geof. de Saint-Aubin, de la Rouaudière, Jean Aubry, de Chancey, Guill. Briand, de Cosmes, Jacq. de la Rochère, de Poiltrée, Mic. Guyot, du château de Rennes, Théb. Amice, de Saint-Germain-du-Pinel, Pierre Néret, de Chanvaux, Jean Delhommay, du Plessis-Milcent, Mathu. Aubry, de Saint-Ouen-en-Champagne, Thomas Leroyer, d'Etriché, Bonabbe Piquory, de Chemazé, Guil. Fredde, de Saint-Aignan, Jean Lebarillé, d'Arbrissel, Pierre Vivien, d'Aubigné, Adrien d'Orgères, de Saint-Pierre-des-Vaux, Pierre Guill… , de Frémur, Nic. Rivou, de Saint-Jean-du-Bois, Guill. Gaignard, de

Ferrières, Jacq. Gendrot, des Cherres, Jacq. Girard, de la Trinité de la Guerche, *Guy de Scépeaux, de Livré et d'Aviré*, Jacq. Boisrahier, de Mansifrette, Phil. Heute, de la Ferrière, Pierre Courtillé, de Saint-Sauveur-de-Flée, Bert. du Plessis, de la Ballue.

Louis Chevreuil, prieur de Saint-Vite, convoqua de son côté :

Jean Jaguau, d'Avessé, Mathieu Langlois, vic. du précédent, Jacq. de Villedieu, de Villedieu.

Soit en tout trente-trois établissements. L'élection du prieur de Livré et d'Aviré se fit, non le 27 novembre, comme je l'avais écrit, mais le 27 décembre .

Guy *Le Clerc* (V. ce nom, t. IV) mourut entre le 11 avril et le 22 août 1523.

Michel *Richer* eut des compétiteurs : d'abord Raoul de la Roussière, Louis de Villebranche, et Georges Macé ; puis les frères Pierre Trépereau et Sébastien Labbé, qui se disent pourvus par devolut, et frère Philippe Hurault qui se prétend « postulé en abbé » par un groupe composé de Jacq. Cheminard, Augier Sanxon, Gilles de la Davière, Louis de la Brière, Jean du Matz et René Lefournier. Dans un cas aussi compliqué, l'évêque d'Angers refuse de procéder à une information. Richer et le syndic de l'abbaye en appellent à Blois, le 5 septembre 1523. Le premier se plaint du refus de l'évêque, qui avait en outre reçu l'appellation frivole de Trépereau contre lui, l'avait excommunié pour « n'avoir pas porté le chaperon à bourrelet » — ce dont du reste il l'avait absous — et avait prévenu contre lui l'archevêque de Tours. Le procureur au Grand Conseil se désiste après lecture de la bulle du pape Lucius énumérant les privilèges de l'abbaye ; la plupart des prétendants en font autant, mais Trépereau maintient ses prétentions et Hurault articule certains griefs contre Richer et ses électeurs. Une ordonnance de François I^{er} fut rendue en faveur de Richer à Lyon, le 9 novembre 1523. Il ne fut pourtant confirmé qu'en 1528.

Etienne de *Poncher*, « postulé abbé, » eut aussi des compétiteurs : Raoul de la Roussière, prieur de Simplé et des Cherres, et Alex. Vallin. Mais ceux-ci se retirèrent : le premier sur la promesse d'un bénéfice de 200 ℔ et la remise de ses droits de dîmes de Simplé ; le second pour un bénéfice de 100 ℔. Il était stipulé aussi que les électeurs de Raoul de la Roussière seraient maintenus ou réintégrés dans leur état, spécialement Mathu. Poulain, syndic de cette élection, dans son bénéfice de diaconé, 5 juillet 1531 (Chart., vol. 179, f. 53). Et. Poncher, déjà évêque de Bayonne, présida le chapitre général à la Roë, le 28 août 1536 (V. Guilhermy, *Epigr. du dioc. de Paris*, t. I, p. 469).

François de *Pisseleu* mourut avant le 14 mai 1565.

Lancelot de *Carle* (sic), présent au chapitre, le 9 novembre 1565, afferme pour quatre-vingts ans la maison de la Roë, d'Angers, et reçoit des aveux, le 23 mai 1567 (Chart., vol. 66, f. 55).

Guy de *Lansac* est en procès avec Jean de Feschal, sgr de Choigné, 22 mai 1571 (vol. 66, f. 126).

De 1573 à 1597, les abbés furent non seulement commendataires, mais de simples prête-noms agissant sous les ordres de François Le Poulchre, sgr de la Motte-Messemé et de Senonnes, quand lui-même ne traitait pas directement les affaires temporelles de l'abbaye.

Jean *Froger* occupe deux fois la chaire abbatiale, ce qui n'avait pas été remarqué dans ma première rédaction. C'est en son nom que fut faite, le 1er septembre 1573, l'enquête sur le pillage de l'abbaye par les huguenots ; en 1575, il donne bail de la terre de la Garaudière.

Yves *Leroy* donne procuration à Paris, le 4 août 1576, et Franç. Le Poulchre donne en son nom à rente les dîmes de Saint-Aignan, le 25 avril 1578.

Jean *Froger*, pourvu pour la seconde fois en 1578, laisse Fr. Le Poulchre passer avec les religieux un concordat en vertu duquel il « leur délaisse le membre ou corps de l'abbaye avec leurs appartenances ou dépendances, tout ainsi que frère Thugal Cornilleau, auparavant fermier du dit corps, en jouissait, pour leur nourriture et autres charges portées par le dit accord, » 31 mars 1579. L'abbé qui se trouvait au Mans, le lundi 15 décembre 1580, nomme Thomas Goulay, prieur claustral, son vicaire temporel et spirituel. Il est encore en charge nominalement, le 29 décembre 1584.

Philippe *Le Poulchre*, au dire de son frère, qui se donne comme son procureur, était déjà « pourvu ou à pourvoir, » le 29 mai 1582. Sa mère Jeanne Deffaie, dame de la Bénétaie, demeurait à Tours et à Paris. L'abbé résidait à Angers chez la dame de la Robionnière, sa sœur, rue Saint-Nicolas (vol. 187). Il donne procuration à Loudun, le 17 mai 1586, et le 16 juin suivant.

Jean *Rousseau* continua depuis 1587 de rendre au sieur de la Motte-Messemé les mêmes services de domesticité. Il était frère de René Rousseau (V. ce nom, t. IV), fermier général de la Garaudière, et résidait au château de la Motte-Messemé d'où il donne, en 1588, des lettres de vicaires généraux à deux religieux de l'ordre. Le 6 octobre 1597, il donne, à Craon, l'autorisation d'admettre un novice à la profession.

François d'*Escoubleau*, cardinal de Sourdis, était le 12 juillet 1599 « nommé par Sa Majesté pour estre pourvu de l'abbaye, » dont Fouquerant de Fathier était économe (vol. 187, f. 22). Il permuta avec le suivant pour le prieuré du Sen ou de la Bru, au diocèse d'Auch.

Isaac de *Lartigue* était du diocèse de Condom ; ses bulles sont du 22 décembre 1604, mais dès le 1er juillet 1604 il était à la Roë, « nommé et désigné sur l'abbaye » ; il prit possession en personne, le 13 mars 1605 ; le 28 mars 1606, il signe une provision à Angers. Il parut plusieurs fois à l'abbaye, 20 octobre 1614, 2 et 28 janvier 1617 ; le receveur de l'abbé était Michel Lebeau, 1622.

Augustin de *Thou* ne fut pourvu, en 1628, qu'avec rétention d'une pension de 2.500 ℔ pour J.-B.-Gaston Savary, clerc du diocèse de Paris.

Il y a deux abbés d'Arches :

Jean-Luc d'*Arches*, 1710, démissionnaire en faveur de son neveu, 1730.

Guillaume d'*Arches*, chanoine de Bordeaux, doyen du chapitre, 1732, demeurant en sa maison décanale, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, 1733, évêque de Bayonne, 1744.

Prieurs claustraux. — René *Affagard*, 1530 ; — Christophe *Guyon*, 1563 ; — Julien *Chéchau* et non Chechain, a son nom sur une cloche conservée ; — et Hilarion *Dabin*, sur une première pierre (V. *Épigraphie*, t. II, p. 144, 145). — Et.-Louis *Barré* était en relation avec Volney. Celui-ci expose à l'Assemblée nationale, le 9 novembre 1790, que pour parer au défaut des moulins à vent qui ne sont pas connus dans le Craonnais, et même des moulins à eau qui souvent ne peuvent marcher, il a déterminé Barré, curé de la Roë, ci-devant prieur de l'abbaye, à construire un moulin à bras, système Perier, mais que n'ayant point de local pour le placer, Barré demande à l'installer dans la grange de l'abbaye qui a 100 pieds de long, avec promesse qu'il ne sera pas vendu nationalement avec le fonds, mais qu'il pourra l'enlever (Arch. nat., D^{xxix} *bis*, 15). Les machines de Jacq.-Const. Perier étaient à vapeur et il serait curieux de savoir si le projet du curé de la Roë fut appliqué à cette époque.

Éphémérides.

1247. — Une des assises tenues par les religieux enquêteurs sous saint Louis, en 1247, contre les méfaits des officiers royaux, eut son siège à la Roë (*Historiens de France*, t. XXIV).

1301, octobre. — Jeanne La Coquine, de N.-D. d'Angers, se donne à N.-D. de la Roë (vol. 180, f. 13).

1304, 26 février, à Saumur. — Charles III, fils du roi de France, Philippe le Hardi, comte d'Anjou, signifie aux baillis d'Anjou et du Maine qu'il prend l'abbaye en sa garde (194, f. 209).

1307, 10 sept., en cour de Saint-Laurent. — Colin Savouré, de la Roë, se donne avec ses biens, « pour estre l'arme dudit ès prières et ès oraisons que l'on fera en bonne espérance en l'abbaye de N.-D. de la Roue et ès priourez. » (180, f. 15).

29 mai 1308. — Yves, évêque de Rennes, au cours de ses visites à Saint-Germain-du-Pinel, atteste que Pierre Lebigot, clerc, a donné un moulin à vent, à Arbrissel. Les listes données jusqu'ici des évêques de Rennes supposent qu'Yves avait un successeur dès 1306 (161, f. 67).

1315, 18 décembre, en cour d'Angers. — Guérin d'Orvaux et Pierre, son fils aîné, de Saint-Martin-du-Bois, remettent aux religieux « un homenage de fey et dous res d'aveynne, » et reçoivent 6 ℔ en échange (180, f. 14).

1332, juin. — Philippe, roi de France, à l'exemple de Charles, comte d'Anjou, son père, et des rois de France, prend l'abbaye en son « espécial garde » (194, f. 206).

1340, 27 novembre. — Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers, est à la Roë (159, f. 11).

1343. — Guillaume Boitard, fils de Geof. Letavernier, se donne à l'abbaye avec ses biens. Thomas Lorin et Jeanne, sa femme, réclament une pièce de terre, puis s'accordent (180, f. 24).

1356, 27 août. — Michel Nepveu, clerc à Craon, donne un « herbergement… près de l'église Saint-Père o tous les courtils et arbres fruitaux, ès fiez du chapitre Saint-Nicolas et au prieur de Saint-Nicolas (*sic*, pour Saint-Clément), en échange de 4 setiers de seigle, à la Selle. — Nic. Foulon y ajouta, le 27 octobre 1365, un appentis entre l'herbergement et la chapelle Saint-Pierre ; et Amaury de Craon donna de son côté, le 3 mars 1371/2, un terrain limité par le ruisseau de l'étang de Bouillie et des bornes (151, f. 81).

1357, 10 mars . — Jean Rabory et Thiphaine, sa femme, de Saint-Martin-du-Limet, confessent avoir donné à Guill. Le Doux, chanoine de la Roë, leur part de l'héritage d'Agaïce, femme de Jean Lapoustouère, ou du Reffoul, 17 janv. 1357 (180, f. 26).

1362, 27 août. — L'abbé Robert tient le chapitre à Craon, *propter guerras* (196, f. 1).

1377, 8 janvier (n. s.), à Paris. — Charles VI prend les religieux en sa sauvegarde (194, f. 207).

1395, 13 décembre, à Martigné-Ferchaud. — Pierre de Vendôme, seigneur de Segré, accorde franchise de toutes coutumes dans sa terre et châtellenie de Segré (183, f. 18).

1399, 22 octobre, « au Pont de Sée ». — Marie de Sully, dame de Craon, confirme à l'abbé Jean du Pont toutes les donations de ses prédécesseurs (194, f. 21).

1408, 28 août, à la Roë. — Accord entre l'abbé Raoul et Guillaume de Courceriers, chevalier, au sujet de l'indemnité de biens situés à Etroigné, en Simplé (173, f. 142).

1412, 30 décembre . — Georges de la Trémoïlle donne une place de maison près l'église Saint-Nicolas, le chemin entre deux, joignant le verger des religieux et l'église Saint-Pierre, témoins : Hélie de Chenai, chevalier, sieur du Bourg, Hélion de Sirix et Jean du Breuil, écuyers (157, f. 84).

1426, 4 août. — Georges de la Trémoïlle permet à l'abbé de faire bénir la chapelle qu'il a fait bâtir à Craon, « pro divino officio ibidem tutius exercendo et faciendo. » Signature autographe (157, f. 89).

1426 ou 1427, 19 avril . — Les religieux s'excusent de payer intégralement la procuration de l'archevêque, suivant le décret du Concile de Bâle, « propter guerras in loco monasterii vigentes et sterelitatem bonorum » (194, f. 220).

1440, 23 juillet. — L'abbé Guy de Scépeaux cède à Pierre Letaillandier un terrain près de la *Fosse aux loups* et près de la haie où l'on a « accoustumé de prendre les bestes rousses, » 1437 ; il donne l'usage pour dix ans à Perrin Gastineau, maître maçon à Craon, d'un appentis qu'il augmentera d'un grenier, et garnira de piliers de pierres, supportant les sablières, « pour ce que le bois ne fait que pourrir » (157, f. 88).

1458 (n. s.), 9 mars . — Les vicaires de Jean de Beauvau, évêque d'Angers, permettent à Jean, évêque de Diospolis, de bénir *cum aqua gregoriana, sancto chrismate, aliisque solemnitatibus assuetis*, à l'abbaye de la Roë la chapelle de la Trinité, ruinée par vétusté et réédifiée par l'abbé Guy ; — et à Craon, au logis du monastère, la chapelle de Sainte-Anne (157, f. 89). La chapelle de Craon fut bénite en l'honneur de Sainte-Anne et de Saint-Georges, le 15 avril 1458, et celle de la Roë, le lendemain.

1460. — Les chanoines de la Roë composent avec les Bénédictins de Craon pour ne pas partager avec eux les oblations de leur chapelle ou oratoire de Craon (171, f. 125).

1464. — Les religieux sont cités aux assises de Craon pour avoir levé la coutume des marchands à la Roë, les jours Saint-Marc et Saint-Eloy. Un gant arboré au bout d'une perche ou d'un bâton était le signe extérieur de cette juridiction (194, f. 128, 129).

1471, 5 septembre. — L'abbé Yves permet à Guill. Mauxion, prieur de Saint-Pierre de Craon, d'appuyer un appentis à la chapelle du prieuré en se servant du mur construit par lui, abbé de la Roë, avec l'intention d'y faire un portail (157, f. 91).

1479. — L'abbaye avait aussi, dans la Grand-rue de Craon, la maison de la Misterie (157, f. 93).

1496. — Louis de la Trémoïlle, ayant fait réparer la chaussée de son grand étang à la Roë, transige avec les religieux au sujet de leurs terres submergées.

1505, juin. — Les commissaires délégués par l'évêque d'Angers pour enquêter au sujet du changement du domaine du prieuré-cure de Chemazé, ne peuvent, quoique cela soit en dehors de leur commission, s'empêcher d'admirer les travaux artistiques que l'abbé Le Clerc faisait exécuter à l'église abbatiale et au monastère : « Vidimus et visitavimus edificia, reparationes et visitationes que et quas fecit dictus abbas a tempore sue promotionis tam in ecclesia quam in monasterio suo ; quas longe plus excedere tam in sumptuositate quam fuerit in eisdem litteris supplicationis expressum. Et tam ex jam factis et inceptis, quam alias per inquisitionem per nos factam, novimus eum zelum bonum gerere ad augmentationem divini cultus decoremque ecclesie et commodum dicti sui monasterii » (vol. 173, f. 130).

1536. — Une convention passée entre le segrétain et les religieux donne quelques renseignements topographiques sur l'abbaye : « Les religieux disoient avoir droit de passer le jour de Pasques fleuries par an et en dedans de l'enclose, court et jardin de la maison presbytéral du segrétain, pour aller et faire la procession à la croix adorée estant au dedans du jardin et des vignes qui sont derrière la dite église ; et que le segrétain estoit tenu dresser un pont par dessus les dousves estant entre les vignes du segrétain et la dite croix adorée. » Le segrétain répondit que cela n'était ni sûr, ni convenable, et l'on décida que désormais la procession se ferait « par les cloistres de l'église et par la porte du grand chemin des vergers tirant tout droit à la croix adorée. »

1547. — L'infirmier devait « tenir et bailler chambre en son logis aux religieux quand ils étaient malades, les visiter ou faire visiter, garder ou faire garder, leur faire donner leur pitance si nécessité le requiert. » — En 1640, on mentionne expressément l'assistance « de médecins, apoticaires, sirurgiens, serviteurs. » Comme les autres officiers, l'infirmier devait le service au chœur, et un « festage à plaine refection, appelée OO, « et estimé 10 ℔ en 1547, 20 ℔ en 1640 (176, f. 36, 71).

1554. — L'abbé de Pisseleu donne, en cour d'Angers, bail de l'abbaye à Michel Coquilleau, prêtre, moins la Garaudière, Chemazé, les Vaux, le Port-à-l'Abbé, la vigne de Bazouges, près la Flèche. Le preneur n'aura pas la présentation des bénéfices, il fera un papier terrier, conduira les procès, pourvoira au service divin, aux gages des officiers, administrera les vivres aux religieux « en sorte que n'en puisse venir scandale ni murmur. »

1558, 30 août. — Jean Mellet, aumônier, fonde au capital de 400 ℔, de son épargne, une rente de 25 ℔ pour acheter vin et cidre à distribuer aux « pauvres, malades, passant pays. »

1562, 7 juillet. — Le pillage de l'abbaye par les huguenots est connu par la déposition des témoins ou des pièces de procédure. Le procureur de l'abbé de Lansac, en 1571, dans son procès contre les religieux, dit « que lors des premiers troubles advenus en ce royaulme pour le fait de la Religion, les aornemens furent prins, ravyz et emportez par aucuns de la nouvelle opinion tenant fort en la ville et chasteau de Craon, semons et attirés à ce faire, d'autant que icelle abbaye est voisine du dit Craon, champestre et sans grand closture, force ne resistance. Lors duquel ravaige, furent pareillement les fonts baptismaux rompuz et les imaiges brisés, les livres à chanter et faire le divin service brûlez pour la plupart, et quant aux autelz, ils furent quelque peu escornez et rompuz aux coins et orées, non du tout subvertiz et ruynez » (179, ad calcem).

Le 1er septembre 1573, une enquête en forme eut lieu. Les deux principaux témoins furent deux notaires, Pierre Boucicault, de Fontaine-Couverte, et Jean Boucicault. de la Roë. « En l'année 1562, dit le premier, les troubles s'élevèrent et la plupart des villes de ce royaulme furent prinses et invadées par ceux de la R. P. R., vulgairement appelez huguenots, lesquels s'emparèrent de la ville de Craon, et certain jour que aultrement ne peut déclarer, aulcuns de la dite ville de Craon de la R. P. R., dont un gentilhomme nommé Gaubert estoit le chef, sortirent de la dite ville de Craon, et vinrent en la dite abbaye et, entrés en l'église d'icelle, y firent plusieurs ruines, démolitions, pilleries et ravaiges ; abattirent et rompirent le crucifix et les ymaiges des saincts et sainctes estans en la dite église, rompirent la plupart des autels, prindrent et ravirent les livres, chasibles, croix, calices, plataines, reliques enchâssées d'or et d'argent, un encensier d'argent, mirent le feu en l'église, bruslèrent la pluspart des dits livres et ornements d'église et emportèrent les reliques, croix, calices, chappes, chasibles, chandeliers d'argent et autres joiaulx, ornements de la dite église et meubles de l'abbaye… et lors le tesmoing estoit en le dit bourg. »

Jean Boucicault répète plus brièvement les mêmes accusations, mais précise que la bande arriva « peu après vespres, » et que le capitaine était « un nommé la Roche, » sans nier pour cela que le sieur de Gaubert en fût ; il signale parmi les objets volés « des livres couverts d'argent doré » et deux chapes de draps d'or.

D'autres témoins qui déposèrent dans un procès entre l'abbaye et le curé de Saint-Germain-du-Pinel, au mois de juin 1581, insistent particulièrement sur la destruction des titres et cela dans un but intéressé « pour faire perdre, dit l'un d'eux, quelques rentes qui estoient deubs au couvent. » Le feu du bûcher allumé dans l'église par les huguenots n'était pas encore éteint le lendemain. L'un d'eux ajoutait qu'ils « étaient venus en 1562, et par plusieurs fois dempuis. »

1565, 13 novembre. — L'abbé Lancelot de Carles qui avait connu par rapport d'expert « les ruynes, démollitions et décadations, tant advenues que imminantes, » vint en son abbaye et sans rien retirer, dit son successeur, fournit aux religieux les ornements et les objets les plus nécessaires. Il décida en chapitre de donner à bail pour quatre-vingts ans, à René Bellet, avocat, sieur de la Chapelle, mari de Jeanne Louze, la maison d'Angers, comprenant trois corps d'hôtel, cours, jardin, joignant le collège de Bueil, la maison de la chapelle des Signes, rue de la Roë, paroisse Saint-Maurille ; « à charge de recevoir l'abbé et ses successeurs, quand il lui plaira, dans une chambre garnie de deux lits et d'autres meubles ; et aussi les religieux, allant et venant, et tout le couvent en cas de guerre, peste ou trouble, quand sera advisé par le chapitre soy y retirer. » En 1628, la maison était loué à Nic. Martineau, juge de la ville et quinte d'Angers (157, f. 24).

Pierre de Ronsard, « chroniqueur et aulmonier ordinaire du roy, » avait obtenu une rente de 1.000 ℔ sur l'abbaye ; sans doute le roi lui avait fait cette faveur en 1567, en nommant l'abbé Guy de Lansac ; il en jouissait en 1571 et encore en 1582 (187, f. 11 ; 188, f. 44).

Le désordre et la ruine étaient grands à l'abbaye en 1571. Les onze religieux vivant alors demandent à l'abbé de Lansac, « par un ajournement plein d'irrévérence, » que leur nombre soit porté à treize plus trois novices, un maître pour instruire les novices, des sonneurs, un prédicateur de carême, et tous les ornements de l'église qui leur manquent.

L'abbé répond que l'abbé de Carles a déjà pourvu en partie aux ornements de l'église, que lui-même a rétabli les fonts, acheté trois calices, fourni le linge, les vaisseaux nécessaires, une croix et qu'il eût fait davantage si les religieux eux-mêmes ne lui avaient pas fait observer que ce serait « nouvel appas aux larrons, … n'estant encore bien hors des troubles. On besoignoit chaque jour aux livres de chant. » Quand au nombre des religieux, il est suffisant pour faire le service, « si chacun s'y range » : Thomas Goullay avait charge de prêcher et administrer les sacrements, se prétendant curé ou vicaire perpétuel ; s'il y a un maître d'école, qu'il soit « examiné de ses sens, littérature et suffisance, » et que les religieux contribuent à son entretien.

L'abbé demande surtout et avec raison que les religieux, « qui sous ombre et prétexte des derniers troubles, se sont licenciés de vivre en commun et conventuellement, chose qui entretenoit la discipline, paix et amour entre eux et en la maison, rentrent en icelle et reprennent la manière de vivre ancienne, pour éviter scandale et murmure » (179, *ad calcem*).

1572, 30 août. — Pour aider aux restaurations de l'abbaye, Charles IX permet de donner à bail emphytéotique les terrains vagues du bois des Rayères. (Copie du XVIII^{e} s.).

La réforme se faisait difficilement parmi les religieux, qui pourtant ne voulaient pas laisser mourir leur maison, car dans les comptes de 1595-1596, le receveur fait figurer une somme de 120 ℔ de frais faits pour « la conservation de la compagnie par l'accord de tout le chapitre » (156, f. 30).

1601, 4 mai. — L'enquête conduite par Jean Heurtault et Jacq. Lievret, prieurs de Saint-Victor et de Saint-Lazare, nous montre l'abbaye déserte au point que les deux visiteurs durent se retirer à Craon le soir. Quant à la vie des moines : *nulla pene religionis species* ; tous vivaient comme séculiers et bourgeois avec les laïques en maisons

privées : plus de clôture.

Ces singuliers religieux veulent qu'on mette tout en état de réparation ; qu'il y ait un maître pour instruire les novices, « et la jeunesse du pays, suivant la bonne et ancienne coustume, qui de tous temps avoit esté observée sinon depuis les troubles derniers ; que les religieux capables soient entretenus aux universités ; que les vitres de l'église qui sont aux deux costés de l'autel, qui se déchoient tous les jours, ce qui est grand dommaige pour la beauté et rareté des dites vitres, soient réparées. »

1610. — Frère Denis de Coulomp, prieur de Saint-Denis, revint inspecter à son tour ; rien n'avait été changé. Mais tandis que les premiers visiteurs avaient été accueillis avec des égards affectés, lui ne rencontra que « rebellion » et refus de comparaître. Il fit quand même un règlement.

1638, 23 août. — « La plupart des religieux sont absents pour cause de la contagion qui est dans le bourg et paroisse de la Roë » — « *Propter grassantem pestilentiæ morbum* » (161, f. 131, 138).

1639, 9 juillet. — L'abbé de Lartigue accorde quelques nouvelles concessions aux religieux. en particulier pour leur logement, et 100 setiers de seigle pour les aumônes ; et ceux-ci s'engagent à vivre en commun au dortoir, au réfectoire, etc.

1699, 3 août. — Un échange de bâtiments entre l'abbé Sublet d'Heudicourt et les religieux, par lequel l'abbé se contente des appartements bas de l'abbatiale, est un prélude à la reconstruction du monastère. On concédait à l'abbé le droit de conférer les offices à des chanoines de la Congrégation de France, même non profès de la Roë (vol. 181).

1701, 8 octobre. — Le P. Rodoyer, et non Rodoyen, vient visiter les nouveaux bâtiments. Il reparaît le 14 octobre 1702, et le 28 juillet 1703. Il y a une preuve positive de l'attribution de ce beau travail à l'architecte Simonneau, car il résidait à la Roë en 1702 (Arch. de la Mayenne, B 2989).

1714, 14 juillet. — Deux experts d'Angers : Burel et Fagotin, vinrent visiter les terrains, plans, devis du presbytère.

18 juil. 1791. — Vente du mobilier, 3.837 ℔.

18 déc. 1792. — Argenterie envoyée à la monnaie : 2 chandeliers, bâton de chantre « sans le petit saint du haut, » 2 burettes, un plateau, deux « paix ». Plus, le 12 septembre 1793, envoi du portail de fer de la cour d'entrée et autres fers, aux arsenaux de marine.

La bibliothèque, que le curé intrus, Et.-L. Barré, avait proposé de cataloguer gratuitement, 15 oct. 1791, le fut incomplètement par Isaac-Clair Royer, secrétaire de la municipalité, qui y mit sept mois à partir du 1er juil. 1794. mais ne put terminer « vu le grand nombre des volumes, » et la nécessité où il fut de se réfugier à Craon, pendant l'occupation de la Roë par les Chouans, 15 mai 1795.

1-10 août 1795. — Rousseau, Chevrolier, Paris, Poupard, Cormier, acquéreurs de biens nationaux, sont tués par les Chouans.

29 déc. 1795. — Le secrétaire Isaac Royer ou Roger, fut nommé commissaire pour surveiller la municipalité composée comme celle des campagnes, de fanatiques, de royalistes et de Chouans ; les patriotes n'osant accepter ces fonctions. La municipalité refusa de le recevoir, 7 avril 1797 ; elle est suspendue, Drouard, son président, en tête, 14 mai.

5 juin 1798. — Les Chouans retirés dans la forêt de la Guerche reparaissent. Malgré la présence du détachement, les fonctionnaires parlent de se retirer en ville.

31 mai-6 juin 1799. — Les insurgés désarment les patriotes. Quoique solidement retranché dans l'abbaye, le cantonnement va se replier. — La bande de *Joli-Cœur*, capitaine de la Roë, Lépagneul, Victor Lebreton, augmente tous les jours, et occupe le bourg. Impossible de toucher aux parents des insurgés, défense d'afficher les actes du gouvernement. On dit *Joli-Cœur* sous les ordres d'un émigré, l'ex-chevalier Lancrau d'Epiard (sept. 1799). — Le 20 septembre, 150 Chouans arrivent à 11 h. du matin, traitent les habitants de patauds, abattent l'arbre de la liberté, au pied duquel ils brûlent les lits de camp du corps de garde, se font héberger et partent par la route de la Guerche. Une colonne républicaine qui les poursuivait depuis plusieurs jours, arrive à 6 h, pour échanger quelques coups de fusil avec les retardataires, et réquisitionne à son tour.

Les archives municipales transportées à Craon, sont en partie brûlées en sept. 1799.

Au mois de décembre, les Chouans sont les maîtres dans la commune, commandent, lèvent des taxes, affichent des proclamations au nom du roi, sonnent les cloches trois fois par jour.

Après la pacification, quoique le canton soit absolument tranquille, écrit-on le 9 avril 1800, on signale encore « quelques brigandages commis par des hommes qui se noircissaient la figure et mettaient leurs vestes à l'envers, » 13 mai 1800.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 se fit très superficiellement, le mardi 13 février. — Le 27 novembre 1908, expulsion du presbytère de M. le doyen, *manu militari.*

Maire

Maire : Letourneur, 1902.